

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école? *212 francs,*

A. En argent, bled, vin, ou bois?

Plees - une toize de bois rendue franco

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisse communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

On ne connaît point la source d'où vient cette pension payée par la commune de Lausanne

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

Reponses aux questions de la présente Tablelle par la Citoyenne Joannette Meylan 1ère Maître des Ecoles de Charité de Lausanne

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

Lausanne Rue saint Laurent

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Une Ville

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Une Commune

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

De Lausanne, Section du Citoyen Agent Oboisiers

d. District

De Lausanne

e. Canton

Du Leman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Les Filles qui composent la dite Ecole sont prises des divers quartiers de la Ville et des environs, selon le choix et la nomination de leurs charitables Nominateurs

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

260

[Signature]

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

a. Leurs noms.

b. Leurs distances réciproques.

On prie, à lire correctement, la recitation du Catéchisme, les Psaumes de David les plus édifiants, l'écriture enseignée par un Maître de l'établissement des dites Ecoles. l'orthographe et les deux premières Règles de l'arithmétique, la musique vocale des Psaumes à quatre parties, la Religion, l'obéissance aux Loix Divines et humaines à leurs parents, et le respect aux Autorités constituées. De plus, on enseigne dans la dite Ecole les ouvrages du sexe, comme la couture, le tricotage, à raccommoder les bas, la dentelle, la filature, à marquer le linge.

II

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

8°. Préceptes & réglemens, comment font-ils observés?

9°. Durée de l'école chaque jour?

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

En hiver comme en été trois heures avant midy et trois heures après, outre les Catéchismes, les leçons de musique et de danse.

La Liturgie, le nouveau Testament, le Catéchisme d'intervalles, les Psaumes, un recueil de Passages de l'écriture sainte.

La diligence, la docilité, l'application, l'assiduité, la propreté, l'ordre, et l'amour du travail, les Ecoles doivent se rendre à l'heure marquée, entrer et sortir par ordre.

Six heures en tout tems.

Il y a deux classes pour les Filles, dans la première sont placées les plus jeunes des âges de huit ans ou environ jusqu'à l'âge de quinze ans ou on les fait passer à la seconde elles y sont placées suivant leurs progrès leur capacité et leurs moeurs.

III

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

b. D'où est-il?

c. Son nom

La Direction des dites Ecoles, d'après un Examen sur les moeurs et la capacité des aspirants.

De la Commune du lieu en la Vallée de l'Ac de Joux.

Jeannette Moylan.

(3)

d. Son âge.

e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il?

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

b. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles font-elles?

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

a. En hiver, } soit garçons ou filles.

b. En été, }

Vingt trois ans

Depuis le premier Janvier 1793

Actuellement 23

En hiver on exige la plus grande assiduité. En été on accorde des congés pour les ouvrages de la campagne sous condition quelles se rendent aux Ecoles les jours de mauvais tems.

IV

RAPPORTS ECONOMIQUES.

13°. Biens & fonds de chaque école.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles font-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

Les dons et contributions charitables

Les contribuables payent annuellement pour la nomination d'un enfant six francs par ce moyen les enfans ne payent rien

Les batimens des Maitresses et l'emplacement des Ecoles

De vieux batimens qui ont besoin de reparations indispensables

Une chambre pour l'école et le logement de l'institutrice

La Direction des dites Ecoles

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun font priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Deux cent francs de Suisse, outre le logement un morcel de jardin et une toise de bois de sapin

Des fonds de la Direction et des dons et des contributions annuelles.

Joannette Meylan 1ere Maitresse des Ecoles de charité de Lausanne le Mars 1799

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

Reponses

de l'Instituteur de la 2^e Classe du Collège d'Aubonne.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? ... Aubonne.

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? ... Non.

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? ... C'est une Commune de près de 1400 ames.

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il? ... De la même

d. District ... Item

e. Canton ... Lemane

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux; ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Sur ces objets, qui sont relatifs: - Voyez les réponses de mon collègue à Saint.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

nb2 J.S.